

Conseil communautaire de Saint-Lizier-Du-Planté

mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)



Conseil communautaire de Saint-Lizier-Du-Planté

Il semble y avoir un débat animé au sein du conseil communautaire de Saint-Lizier-Du-Planté concernant la mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Ces zones sont destinées à accueillir diverses installations telles que des panneaux solaires, de l'hydroélectricité, de la géothermie, etc.

Le président de la communauté de communes, Hervé Lefebvre, défend la démarche en soulignant son aspect purement technique visant à évaluer le potentiel énergétique du territoire. Cependant, cette initiative divise les élus, comme le maire de Polastron, Alain Laffiteau, qui exprime ses préoccupations quant à la perte de terres agricoles.

D'autres élus, comme le maire de Laymont, Fabien Escalas, craignent que l'écologie ne devienne un prétexte commercial, une tendance qui aurait été exacerbée par des événements mondiaux tels que la guerre en Ukraine.

La question est également abordée du point de vue esthétique et environnemental, avec la maire de Saint-Lizier-du-Planté, Raymonde Dambielle, qui exprime des inquiétudes quant à la dégradation visuelle des paysages et à la gestion future des équipements obsolètes.

Malgré ces points de vue divergents, la préfecture semble intéressée par la connaissance du potentiel énergétique du territoire dans le cadre de l'indépendance énergétique.

Enfin, le président Lefebvre conclut en soulignant la nécessité d'un "mix-énergétique" et d'une sensibilisation à l'économie d'énergie, affirmant que le système actuel doit évoluer vers un nouveau modèle.